



Maison des Jeunes de Jalhay-Sart Asbl

rue Jean-Nicolas Hansoulle 250
4845 Sart (Jalhay)
info@mjjs.be - www.mjjs.be
087/377.340 – 0499/29.24.19
BE28 6528 4215 7520 /
BCE 087 58 19 334
RPM Verviers

Jalhay, 29/05/20

Objet : PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES DES RÉCOLLETS

Afin de rouvrir la Maison des Jeunes dans les normes sanitaires imposées par la Fédération Wallonie Bruxelles, nous devons nous adapter en conséquence.

Ces conditions sont obligatoires pour participer à notre dynamique

Pour ce faire, vous devrez respecter les conditions ci-dessous :

1. Les inscriptions sont **OBLIGATOIRE** par mail au moins le jour avant l'activité. L'inscription sera alors validée par un retour de mail de l'équipe.
2. Le nombre d'inscription est limité à 18 jeunes entre 12 et 26 ans (les activités feront à la Grange)
3. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 12 ans .
4. Les participants devront **IMPÉRATIVEMENT** se laver les mains à l'entrée et à la sortie de l'activité.
5. Une attestation sur l'honneur quant à l'état de santé des jeunes concernés devra être complétée sur le formulaire inscription en ligne (case à cocher).
6. Les parents ou accompagnants responsables devront attendre devant la MJ et/ou la salle La Grange (endroit de l'activité concernée), l'animateur qui vérifiera le listing des inscriptions. Il en sera de même pour la sortie d'activité.
7. Il est demandé aux participants d'être ponctuel.
8. Aucun échange d'argent liquide ne sera possible le jour de l'activité.
9. Les jeunes devront suivre scrupuleusement le fléchage au sol et les consignes imposées par le protocole sanitaire.
10. Chaque jeune devra se prémunir de son propre pique-nique ainsi que de sa propre gourde (si nécessaire).
11. La MJ ne sera pas en mesure de fournir toute forme de restauration.
12. Une toilette sera accessible, une personne à la fois. Lavage de mains avant et après le passage, aux toilettes. Un protocole d'hygiène sera mis en place pour assurer la sécurité de toutes les petites fesses.

CHARTRE DU DECONFINEMENT DE LA MJ



La MJ rouvre ses portes mais attention, nous sommes tous responsables de respecter les protocoles de sécurité !
Voici les conditions de reprises de nos activités :

LA MJ S'ENGAGE A

LES JEUNES S'ENGAGENT A

STEP 01

PARTICIPATION

Proposer des activités ouvertes à tous (excepté les personnes de catégories à risques).

Ne pas venir à la MJ si on est malade (présence de symptômes) dans la semaine qui précède et d'en informer l'équipe d'animation.



STEP 02

HYGIENE

Garantir la sécurité des jeunes et des animateurs en respectant les normes et en mettant le matériel nécessaire à disposition (savon, gel). Nettoyer régulièrement les locaux et le matériel. Informer les usagers des mesures en vigueur.

Se laver les mains à l'entrée et à la sortie de la MJ.
Porter le masque et respecter les distances de sécurité, y compris lors des activités extérieures et des déplacements.



STEP 03

ORGANISATION

Organiser des activités selon les normes en vigueur en matière d'espace avec des groupes de 10 jeunes max. à la fois en évitant tout contact entre les groupes.

A se tenir informé des dispositions prises par la MJ et à les respecter.



STEP 04

ACTIVITES

Organiser des activités qui permettent de reprendre les actions et projets en cours à la MJ tout en les adaptant aux nouvelles réalités sanitaires.
Proposer des activités qui maintiennent l'esprit et la philosophie de la MJ malgré le contexte.

Continuer à proposer, innover, inventer, créer ...

